



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), institué par la Loi du 6 février 1992 (dite Loi ATR), et modifié par la Loi du 7 août 2015 (dite Loi NOTRE), est un temps fort du débat démocratique local. Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, il est l'occasion pour la municipalité de présenter ses prévisions et ses projets, et de les mettre au débat avant le vote du budget.

Le débat d'orientations budgétaires doit légalement avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui constitue le premier document budgétaire de l'année.

1. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

Le projet de loi de finances pour 2019 prend acte d'une conjoncture économique moins favorable que ne l'espérait le gouvernement.

- Les prévisions de croissance sont revues à la baisse : l'augmentation du PIB devrait atteindre 1,7 % en 2018, au lieu des 2 % attendus. En 2019, la croissance s'établirait également à 1,7 %.
- L'objectif d'un déficit public à 2,3 % du PIB en 2018 et 2,4 % en 2019 ne sera manifestement pas tenu. Cette prévision a été révisée par le gouvernement, qui annonce maintenant 2,6 % en 2018, et 2,8 % en 2019.
- Les prévisions d'inflation sont également revues à la hausse, en raison notamment de l'augmentation du coût des énergies fossiles : +1,8 % en 2018, et + 1,4 % en 2019 selon les estimations de la Banque de France.

Ces informations ne sont pas de nature à infléchir la ligne de conduite du gouvernement en matière de réduction des dépenses publiques.

L'exercice 2019 sera en outre la première année pleine de mise en œuvre des contrats que l'Etat a souhaité signer avec les collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 M€.

A ce titre, le contrat signé avec Dijon Métropole l'engage notamment à contenir l'augmentation annuelle de ses dépenses réelles de fonctionnement dans une limite de 1,2 %, sous peine de sanctions financières appliquées par l'Etat.

Ces contrats ne s'imposent pas de facto, pour l'instant, aux communes de la Métropole autres que la Ville de Dijon. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà nous préparer à l'idée que, dans le futur, cette contrainte sur l'évolution des dépenses s'étende également aux collectivités de plus petite taille dont nous sommes.

Nous devons en outre composer avec l'incertitude qui pèse à moyen terme sur l'avenir de plusieurs postes de recettes de fonctionnement :

La suppression progressive de la Taxe d'habitation entrera dans sa deuxième année d'application, le montant total des dégrèvements devant représenter 6 milliards d'euros.

A ce stade, cette mesure n'impacte pas directement le budget communal, les dégrèvements étant pris en charge par l'Etat.

Nous restons cependant à ce jour dans l'incertitude quant aux contours de la réforme de la fiscalité directe locale qui doit accompagner la suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2020.

Dans ce cadre, nous relevons notamment que le rapport Richard-Bur, qui esquisse des pistes de travail dans le cadre de cette réforme, évoque un possible transfert des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au niveau intercommunal.

Dans le cadre du projet de loi de finances, le gouvernement affiche une progression globale des concours de l'Etat (de l'ordre de 70 millions d'euros), une stabilisation de la DGF du bloc communal, et une augmentation des dotations dites de péréquation (pour 180 M€).

Cette annonce en apparence rassurante demande toutefois à être nuancée.

Tout d'abord, comme l'a récemment souligné le Président du Comité des Finances Locales, cette stabilité n'atténue en rien l'effort budgétaire imposé aux collectivités territoriales, qui continuent à contribuer pour 10,5 milliards d'euros au redressement des comptes publics.

En second lieu, nous pouvons remarquer que l'effort porté sur les dotations de péréquation (180 M€, dont la moitié pour la Dotation de Solidarité Urbaine), est partiellement financé sur l'enveloppe même de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Par voie de conséquence, nous pouvons nous attendre à ce que la répartition des dotations en 2019 conduise au même phénomène qu'en 2018, à savoir que près de la moitié des communes ont vu leur dotation forfaitaire diminuer.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2019

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Le tableau joint en annexe présente, dans l'état actuel des hypothèses retenues et des arbitrages effectués à ce jour, les montants et la structure prévisionnelle des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans leur ensemble, les recettes réelles de fonctionnement devraient être stabilisées à un niveau similaire au budget primitif 2018, à savoir aux alentours de 12,9 M€.

L'évolution prévisionnelle des principales recettes de la section de fonctionnement est détaillée ci-après :

➤ Les recettes fiscales (chapitre 73)

- **Les impôts ménages** : Nous entrerons dans la seconde année d'application de la suppression progressive de la taxe d'habitation, qui, en application de l'article 5 de la Loi de finances 2018, se traduira en 2019 par un dégrèvement de 65 % de la contribution payée par les ménages éligibles.

Cependant, le produit budgétaire de la fiscalité directe locale, qui cumule les montants attendus au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières, n'en sera pas directement impacté, les dégrèvements étant directement compensés par l'Etat.

Ce produit est donc évalué comme à l'accoutumée, sur la base d'une hypothèse de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, complétée par une hypothèse de variation physique des bases d'imposition.

Pour mémoire, en 2018, les bases d'imposition ont évolué en premier lieu sous l'effet d'une revalorisation forfaitaire de 1,24 %, sachant que, depuis le 1^{er} janvier 2018, cette variation se fait en référence au dernier taux d'inflation annuelle constaté.

Avec un taux d'inflation attendu à 1,8 % en 2018, et dans l'hypothèse d'une stabilité physique des bases, le produit fiscal de l'année 2019 est évalué à 5 150 000 €.

- **Les ressources reversées par Dijon Métropole sont prévues de la manière suivante :**
 - ✓ Evolution de l'attribution de compensation selon les orientations proposées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et approuvées par le Conseil Municipal le 21 novembre 2017. Le montant prévu en 2019 est fixé en conséquence à 3 565 836 € (contre 3 570 894 € en 2018).
 - ✓ Préservation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), en tant que mécanisme de solidarité à l'échelle intercommunale, à hauteur de 884 532 € ;

- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :** l'observation du produit réalisé en 2017 (219 512 €), appuyé par l'analyse des déclarations reçues en 2018, attestent d'une certaine stabilisation de ce produit, que nous évaluons à 215 000 € pour l'année 2019.
- **Les droits de mutation :** la forte progression remarquée en 2016 (299 K€, contre 245 K€ en 2015) n'a pas été confirmée en 2017, cette recette ayant même enregistré une légère régression (281 K€).
Pour le budget 2019, il vous sera proposé d'évaluer le produit potentiel à 260 K€.
- **La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :** depuis le 1^{er} janvier 2017, cette taxe, antérieurement déléguée au SIERT de Plombières, est perçue sur le budget de la Commune.
- Le constat du produit réalisé en 2017 (140 K€), ajouté à l'absence de variation du coefficient multiplicateur de cette taxe, nous amène à anticiper une recette du même ordre.

➤ Les dotations de l'Etat et autres participations reçues (chapitre 74)

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Dotation forfaitaire :** si l'on s'en tient aux intentions affichées dans le projet de Loi de finances, la dotation forfaitaire serait stabilisée en 2019 (soit 487 292 €).
Cependant, au regard de la variation de la population et des critères de richesse fiscale relative, la prudence nous amène à construire le budget en anticipant une possible diminution. Le montant attendu est inscrit à hauteur de 450 000 €.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :** le Projet de Loi de Finances prévoit d'augmenter l'enveloppe consacrée aux dotations complémentaires de solidarité, dont la DSU, pour 90 M€.
En 2018, Quetigny a pu bénéficier de l'effort porté sur les dotations de péréquation, dans des proportions toutefois modestes, puisque le montant perçu en 2018 s'est élevé à 421 211 € (contre 407 243 € en 2017).
Nous proposerons de construire le budget 2019 sur la base du montant notifié en 2018, faute de pouvoir anticiper l'effet de l'augmentation nationale pour notre commune.

Les allocations compensatrices de fiscalité versées par l'Etat : nos hypothèses nous amènent à inscrire au titre de ces compensations un produit de 120 000 €, très légèrement inférieur aux montants notifiés en 2018 (125 826 € au total).

Les autres participations et subventions reçues, correspondent principalement aux contributions versées par la CAF au titre des services aux familles (garderie périscolaire, centre de loisirs, multi-accueil crèche et halte-garderie ...), dans le cadre de deux mécanismes :

- Les prestations de service, qui représentent une recette récurrente de 480 000 € environ.
- Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), en cours de négociation, et au titre duquel nous attendons potentiellement 180 000 € par an.

➤ **Les recettes tarifaires et produits des services (chapitre 70)**

- **Les produits des services** : ils sont évalués dans un esprit de prudence à 526 000 € environ pour 2019, sachant que les recettes provenant des « NAP » (37 000 € au Budget 2018) ne sont plus facturées depuis la rentrée 2018.
- **Les produits des immeubles et des affermages** (chapitre 75 = 122 000 €), **ainsi que les revenus du patrimoine, les redevances d'occupation du Domaine Public** (chapitre 70 = 172 000 €) tiennent compte de l'évolution des biens mis en location, ainsi que des changements intervenus dans nos relations financières avec Dijon Métropole.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient afficher une légère diminution, de l'ordre de 1 %, pour s'établir aux alentours de 12,2 M€, comme l'indique le tableau prévisionnel joint en annexe.

▪ **Les charges de personnel :**

Le tableau joint en annexe présente la structure des effectifs, la durée du travail dans la commune, ainsi que les éléments de rémunération pris en compte dans les dépenses de personnel actuelles et prévisionnelles.

Le montant prévu en première intention (8 150 000 €) est inférieur à la somme votée au budget 2018 (8 247 000 €), traduisant notre volonté de maintenir cette dépense à un niveau soutenable.

Cette orientation budgétaire confirme nos efforts permanents pour maîtriser l'évolution des effectifs et améliorer la productivité de services, ainsi qu'en témoigne le tableau joint en annexe.

Cependant, le budget 2019 entend préserver les possibilités d'évolution, les régimes indemnitaires et les avantages sociaux que la commune accorde aux agents.

- **Les charges à caractère général** : L'objectif affiché dans ce projet de budget est de contenir les dépenses de ce chapitre à hauteur de 2 550 000 € environ, soit au même niveau qu'au Budget Primitif 2018.
- **Les subventions versées aux associations, aux organismes publics et aux budgets Annexes** : l'augmentation attendue de ce chapitre correspond à l'effort consenti pour soutenir les budgets de la Saison Culturelle et du CCAS.

Dans ce même chapitre, l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations sera globalement inférieure à celle de l'année 2018, en raison notamment de la fin de la prévention spécialisée assurée par l'ACODEGE et subventionnée à hauteur de 40 000 €.

A périmètre constant, nous rechercherons une stabilisation de ce budget.

LA DETTE

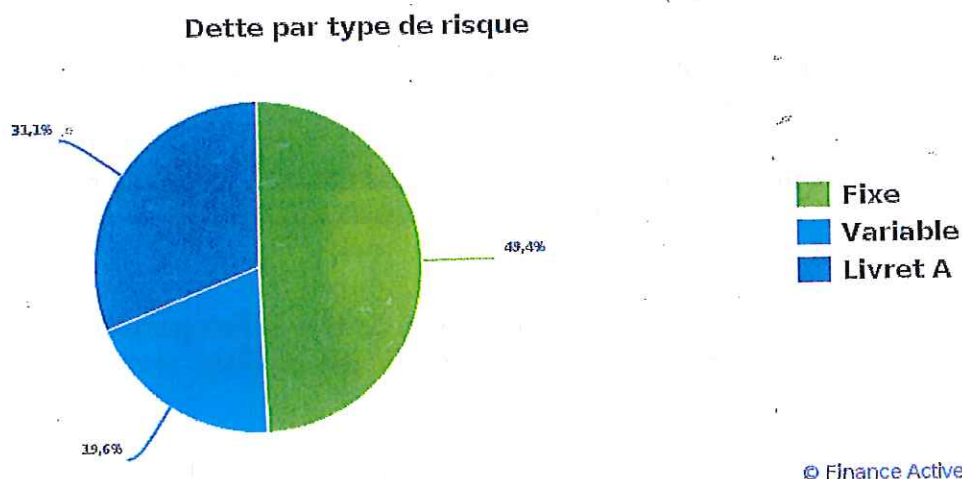
Les états de la dette joints en annexe donnent une vision de l'encours de dette et de sa répartition projetée au 1^{er} janvier 2019.

Il en ressort que l'encours de la dette (capital restant dû) s'élèvera au 1^{er} janvier 2019 à 873 003 € (contre 1 053 251 € au 01/01/2018), en l'absence d'emprunt nouveau contracté en 2018.

Le tableau relatif à la typologie de l'encours de dette montre que cette dernière ne présente pas de risque financier, dans la mesure où la totalité des 8 contrats en cours sont classés « 1A », catégorie correspondant aux emprunts souscrits à taux fixe simple ou à taux variable simple.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette se répartira de la manière suivante :

✓ Taux fixe =>	49,4 %
✓ Taux variable =>	19,6 %
✓ Livret A =>	31,1 %



Le taux d'intérêt moyen de la dette est calculé pour 2019 à 2,45%, pour une durée de vie résiduelle de 8 ans.

En termes budgétaires, la charge en intérêts (chapitre 66) est prévue à hauteur de 23 000 € en 2019 (27 000 € au BP 2018).

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) représentera quant à lui une dépense de 136 000 € en 2019 (182 000 € au BP 2018).

Dans sa globalité, l'annuité de la dette devrait donc diminuer de 61 000 €.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Dans l'état actuel des hypothèses précisées ci-dessus, le niveau d'épargne brute (ou autofinancement brut) attendu se situerait à 714 000 € environ, ce qui signifie qu'il serait en légère augmentation par rapport au Budget Primitif 2018.

Le niveau d'épargne nette (ou autofinancement net) devrait quant à lui représenter, après remboursement du capital de la dette, 578 000 € environ.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2019 sont prévues à hauteur de 3,8 M€ environ.

Nous savons en outre que l'effort budgétaire consacré au développement de la Ville comprend aussi les sommes consacrées à la centralité (ZAC Cœur de Ville et secteur Avenue), ce qui passe par le financement de l'opération portée par la SPLAAD en tant que concessionnaire d'aménagement.

A ce titre, il vous sera proposé de prévoir au budget 2019 le versement d'une avance de trésorerie de 2 M€.

Au premier rang des dépenses d'équipement, nous inscrirons les projets structurants qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Ces projets, qui ont une portée pluriannuelle, seront pour l'essentiel budgétés dans le cadre d'autorisations de programme.

Il vous sera notamment proposé d'inscrire à ce titre au budget 2019, dans le cadre des autorisations de programme ouvertes :

- ✓ Un crédit de 280 000 € environ pour la rénovation de l'école maternelle des Aiguisons ;
- ✓ Un crédit de 1 890 000 € affecté au projet de multi-accueil (Maison de l'enfant Maria Montessori).
 - Ce programme sera notamment co-financé par une subvention de la CAF de 355 200 €, dont nous prévoyons d'inscrire 50 % au budget 2019 (soit 178 000 €).

Une troisième autorisation de programme pourra être ouverte en 2019, dédiée au futur équipement socio-culturel.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement qui viendront équilibrer le budget primitif correspondront :

- Au FCTVA, évalué provisoirement à 220 000 € ;
- Aux autres immobilisations financières (créances à long terme), pour 55 220 € ;
- Au montant prévisionnel de l'emprunt, pour 4 780 000 €.

3. LE BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Les prévisions de l'année 2019 nous amèneraient à inscrire une subvention d'équilibre en légère augmentation, à hauteur de 135 000 € environ.

Toutefois, en fonction de choix de gestion qui seront retenus, le budget de la Saison Culturelle pourra être allégé, de manière à orienter l'action culturelle vers davantage d'actions de médiation (lesquelles seraient portées par le budget principal de la Ville).

Dans cette hypothèse, les masses budgétaires seraient affectées différemment entre le budget principal et le budget de la Saison Culturelle.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Evolution et structure prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution				Structure	
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	écart BP à BP	var ^e BP à BP
Dépenses de fonctionnement					
011 - Charges à caractère général	2 269 593	2 550 122	2 550 000	122	0%
012 - Charges de personnel	8 085 332	8 247 000	8 150 000	97 000	-1%
65 - Participations et subventions	1 319 942	1 319 846	1 360 000	40 154	3%
66 - Charges financières	29 214	27 000	23 000	-4 000	-15%
67 - Charges exceptionnelles	54 933	10 000	10 000	-	0%
014 - atténuations de produits	98 661	110 554	89 000	21 554	-19%
68 - Dotation aux provisions	-	50 000	50 000	-	0%
sous-total - Dépenses réelles de fonctionnement	11 915 675	12 314 522	12 232 000	82 522	-1%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
042 - Opérations d'ordre entre sections	687 938	659 285	550 000	109 285	-17%
023 - Virement à la section d'investissement	-	9 943	178 000	168 057	1690%
sous total - Dépenses d'ordre de fonctionnement	687 938	669 228	728 000	58 772	9%
TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 603 613	12 983 750	12 960 000	23 750	0%
Recettes de fonctionnement					
70 - Produit des services	931 694	876 250	880 000	3 750	0%
73 - Produits d'imposition	10 097 347	9 795 144	10 219 000	423 856	4%
74 - Participations et subventions reçues	1 978 737	2 100 726	1 710 000	-390 726	-19%
75 - Autres produits de gestion courante	199 623	156 600	122 000	-34 600	-22%
76 - Produits financiers	271	-	-	-	0%
77 - Produits exceptionnels	24 512	-	-	-	0%
013 - Atténuation de charges	129 185	43 900	15 000	28 900	-66%
sous-total - Recettes réelles de fonctionnement	13 361 369	12 972 620	12 946 000	26 620	0%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
042 - Opérations d'ordre entre sections	11 130	11 130	14 000	2 870	26%
sous total - Recettes d'ordre de fonctionnement	11 130	11 130	14 000	2 870	26%
TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 372 499	12 983 750	12 960 000	23 750	0%
Ratio RRF / DRF	1,12	1,05	1,06	55 902	8%
Autofinancement (épargne brute)	1 445 694	658 098	714 000	55 902	8%
					en % des DRF
					21%
					67%
					11%
					0%
					0%
					1%
					0%
					100%
					en % des RRF
					7%
					79%
					13%
					1%
					0%
					0%
					100%
					en % des RRF
					6%

Evolution

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Dépenses d'investissement			
16 - Emprunts et dettes	236 788	182 000	136 000
Dépenses d'équipement (204 + 20 + 21 + 23)	1 218 883	2 597 300	3 800 000
26 - Participations et créances rattachées	100		
27 - Autres immobilisations financières	1 006 250	1 000 000	2 000 000
45 - Opérations pour compte de tiers			
sous-total - Dépenses réelles d'investissement	2 462 021	3 779 300	5 936 000
041 - Opérations patrimoniales	6 099 192	350 000	
040 - Opérations d'ordre de section à section	11 130	11 130	14 000
sous total - Dépenses d'ordre d'investissement	6 110 322	361 130	14 000
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 572 343	4 140 430	5 950 000

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Recettes d'investissement			
10 - Fonds propres d'origine externe	1 132 782	147 000	220 000
13 - subventions d'équipement reçues	56 887		178 000
16 - emprunt		2 918 982	4 789 000
024 - Produits de cessions d'immobilisations	250		
21 - Immobilisations corporelles	7 481		
23 - Immobilisations en cours	55 220	55 220	55 000
27 - Autres immobilisations financières			
45 - Opérations pour compte de tiers			
sous-total - Recettes réelles d'investissement	1 252 620	3 121 202	5 233 000
041 - Opérations patrimoniales	6 099 192	350 000	
040 - Opérations d'ordre de section à section	687 938	659 285	550 000
021 - Virement de la section de fonctionnement		9 943	167 000
sous total - Recettes d'ordre d'investissement	6 787 130	1 019 228	717 000
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 039 750	4 140 430	5 950 000

TOTAL DEPENSES	21 175 956	17 124 180	18 910 000
TOTAL RECETTES	21 412 249	17 124 180	18 910 000

Dettes au 1er janvier (ou 31/12)	1 053 251	1 053 251	873 003
Capacité de désendettement	0,73	1,60	1,22

Dépenses d'équipement	1 218 883	2 597 300	3 800 000
------------------------------	------------------	------------------	------------------

Structure	
en % des DRI	2%
	64%
	0%
	34%
	0%
	100%

	écart BP à BP	var° BP à BP
	46 000	-25%
	1 202 700	46%
	1 000 000	100%
	2 156 700	57%
	350 000	-100%
	2 870	26%
	347 130	-96%
	1 809 570	44%

	écart BP à BP	var° BP à BP
	73 000	50%
	178 000	
	1 861 018	64%
	220	0%
	2 111 798	68%
	350 000	-100%
	109 285	-17%
	157 057	1580%
	302 228	-30%
	1 809 570	44%
	1 785 820	10%
	1 785 820	10%
	180 248	
	0,38	
	1 202 700	46%

	4%
	3%
	91%
	0%
	0%
	0%
	1%
	0%
	100%

	44%
--	-----

	10%
	10%

	46%
--	-----

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200701	20/12/2007	168 128,72	0,00	-711,05	0,00	168 128,72
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		168 128,72	0,00	-711,05	0,00	168 128,72

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de courants)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/D	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux sectoriel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 823 377,11									
1641 Emprunts en euros (Total)					2 823 377,11									
200501	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2005	23/12/2005	25/12/2006	213 480,00	F	Taux fixe à 3,08 %	3,08	EUR	A	P	O		A-1
200701	CASIB 44 BFT CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	20/12/2007	15/10/2008	1 400 000,00	V	TAN(Positive) - 0,03	4,23	EUR	X	X	O		A-1
200901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/01/2009	01/10/2008	01/10/2010	688 815,00	V	Level A + 0,25	1,50	EUR	A	C	O		A-1
201101	SFIL CAFFIL	09/12/2001	01/01/2010	01/01/2011	345 848,30	F	Taux fixe à 5,14 %	5,14	EUR	A	P	O		A-1
201102	BRED BANQUE POPULAIRE	07/02/2011	01/01/2011	06/12/2011	197 432,81	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95	EUR	A	P	O		A-1
1643 Emprunts en devises (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					87 402,48									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					87 402,48									
1681 Autres emprunts (Total)														
200902	Caisses Allocations Familiales	14/01/2008	01/09/2009	01/09/2010	45 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	EUR	A	C	O		A-1
201001	Caisses Allocations Familiales	10/02/2010	10/02/2010	01/09/2011	18 930,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	EUR	A	C	O		A-1
201103	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	01/01/2011	01/01/2011	16/07/2011	24 175,48	F	Taux fixe à 0,5 %	0,50	EUR	A	P	O		A-1
169 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1697 Autres dettes (Total)														
Total général					2 910 792,56									

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? DIN (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICMIE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				863 740,91									13 173,57
1641 Emprunts en euros (total)				863 740,91									13 173,57
200501	N		A-1	34 378,15	1,89	F	Taux fixe à 3,08 %	3,08		16 927,33	1 058,79		7,46
200701	N		A-1	168 128,72	3,79	V	TAM(Postfixé) + 0,03	-0,33		42 032,18	-551,79		0,00
200901	N		A-1	266 765,00	5,75	V	Livret A + 0,25	1,00		44 461,00	2 887,66		549,59
201101	N		A-1	254 153,10	12	F	Taux fixe à 5,14 %	5,14		14 221,12	13 063,47		12 288,24
201102	N		A-1	140 216,94	12,94	F	Taux fixe à 3,95 %	3,95		8 465,79	5 542,52		318,27
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				9 261,99									13,78
1681 Autres emprunts (total)				9 261,99									13,78
200902	N		A-1	4 500,00	0,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00		4 500,00	0,00		0,00
201001	N		A-1	2 022,00	0,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00		2 022,00	0,00		0,00
201103	N		A-1	2 739,99	0,54	F	Taux fixe à 0,5 %	0,50		2 739,99	13,78		13,78
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		873 002,90						135 369,41	21 784,43	0,00	13 173,57

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indice sous-jacents						
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	8					
	100,00%					
	873 003 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

